



PANNE D'ÉLECTRICITÉ: QUOI GARDER ET QUOI JETER?

À la suite d'une panne d'électricité, il est important de trier et de sélectionner avec soin les aliments qui sont demeurés dans le réfrigérateur et le congélateur, afin d'éviter les toxi-infections alimentaires.

Pour toute panne d'une **durée de plus de six heures**, un ménage s'impose parmi les aliments entreposés dans le réfrigérateur lorsque l'électricité revient.

[Cliquez ici pour connaître l'ensemble des aliments à jeter!](#)



POUR LES CITOYENS TOUJOURS SANS ÉLECTRICITÉ

Si vous êtes un citoyen Saint-Majorique-de-Grantham sans électricité, nous vous invitons à rentrer en contact avec l'équipe du bureau municipal. Que ce soit pour de l'eau potable, prendre une douche ou pour vous réchauffer, la municipalité prendra des dispositions pour vous venir en aide en attendant le retour de l'électricité.

Aussi, nous vous rappelons de ne pas utiliser des appareils à combustibles pour se réchauffer à l'intérieur, comme une cuisinière, une chaufferette d'appoint ou de camping, ou encore un barbecue. De plus, les génératrices doivent être utilisées à l'extérieur seulement, à une bonne distance des portes et fenêtres.



Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

